Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

L’office de tourisme d’Avignon adapte ses horaires aux nouvelles contraintes sanitaires



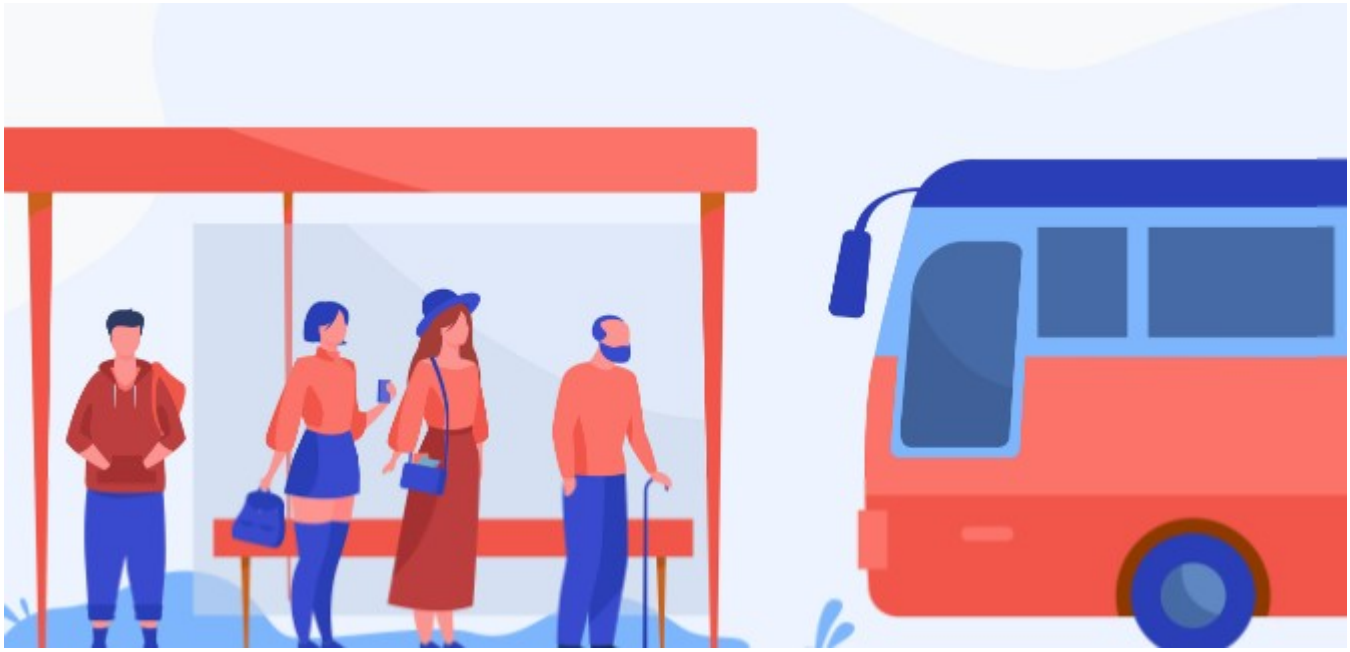
A compter de ce lundi 11 janvier, l’office de tourisme d’Avignon change ses horaires et ce, pour tout le mois. Le bureau d’accueil au 41, cours Jean Jaurès sera ouvert au public uniquement les samedis de 10h à 16h. Cependant, pour un conseil personnalisé, un retrait de documentation ou une demande spécifique, il est possible d’être reçu sur place par un conseiller sur rendez-vous, les mardis et jeudis entre 10h et 14h. L’accueil téléphonique reste joignable du lundi au vendredi de 10h à 14h et le samedi de 10h à 16h au 04 32 74 32 74 et répond à toute demande par mail : officetourisme@avignon-tourisme.com.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Avignon : pas de changement sur le réseau Orizo malgré le couvre-feu



Suite à la mise en place du couvre-feu à 18h dans le département du Vaucluse, le réseau Orizo indique que les lignes et les services réguliers ne seront pas impactés dans l'immédiat. Ainsi aucun changement n'est à prévoir au lundi 11 janvier et jusqu'à nouvel ordre. Les derniers départs à 20h sont maintenus. La boutique Orizo reste ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h. www.Orizo.fr

Instauration du couvre-feu à 18h à partir de demain en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Le préfet de Vaucluse vient de prendre l'arrêté instaurant le couvre-feu à partir de 18h. Comme nous l'avions annoncé vendredi, cette mesure sera effective à partir de demain dimanche 10 janvier. « Avec un taux d'incidence consolidé de 180 la semaine dernière et même, ce jour, de 206 pour 100 000 habitants pour la population générale et de 220 pour 100 000 habitants pour les + de 65 ans, la situation sanitaire redevient très préoccupante sur la totalité du territoire du Vaucluse », expliquent les services de la préfecture.

Les dispositions suivantes, en vigueur depuis l'instauration du couvre-feu à 20h s'appliqueront donc à partir de 18h :

Pour les commerces :

– les commerces, établissements de services à la personne et assimilés ne doivent plus accueillir de public à compter de 18 heures ;

– la vente à emporter n'est pas autorisée au-delà de 18 heures. Les livraisons demeurent toutefois possibles. Les restaurants, pizzerias et assimilés pourront donc continuer à faire livrer les commandes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Pour la garde d'enfants, l'enseignement et la formation :

– les établissements recevant du public (ERP) ou les autres structures qui accueillent de la garde d'enfant, de l'enseignement, des activités périscolaires ainsi que de la formation professionnelle peuvent continuer à accueillir leur public habituel au-delà de 18 h. Le personnel de ces établissements devront justifier leur déplacement au-delà de 18 h en cochant le motif 'activité professionnelle, enseignement et formation' sur l'attestation de déplacement dérogatoire ;

– les collectivités ne sont donc pas obligées de modifier leur organisation. Tant les conducteurs de transports scolaires que les enfants, élèves ou parents sont couverts par le motif 'activité professionnelle, enseignement et formation' ;

– la dérogation permet aussi de traiter les activités périscolaires, c'est-à-dire directement liées à l'établissement scolaire et au temps scolaire.

Pour les activités de plein air, les activités extrascolaires et les activités sportives :

– le couvre-feu à 18h00 entraîne l'avancée à cette heure de la fin des activités de loisir en plein air, qu'elles s'exercent sur la voie publique (promenade ou sport), en milieu naturel (promenade, sport, pêche, etc.) ou en établissement de plein air ;

– s'agissant des activités extrascolaires : à partir du 4 janvier 2021, comme les autres activités de loisirs, les activités extrascolaires exercées en plein air ou en salle doivent cesser à 18h.

Pour les autres activités professionnelles, les consultations et soins médicaux, les déplacements pour motif familial impérieux, pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants, l'assistance aux personnes vulnérables, les missions d'intérêt général, les convocations administratives ou judiciaires ou les déplacements brefs nécessaires aux besoins des animaux de compagnie :

Les déplacements liés aux motifs précités ne sont pas affectés par le couvre-feu, le motif de dérogation prévu dans les attestations dérogatoires disponibles sur le site www.vaucluse.gouv.fr permet de les prendre en compte.

Mesures départementales de lutte contre la propagation du virus prises par arrêté préfectoral.

– Le port du masque reste obligatoire sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public pour toute personne de 11 ans ou plus, piétons, trottinettes et autres engins de déplacements personnels, motorisés ou non, dans l'ensemble des communes du département de Vaucluse.

– La vente d'alcool à emporter et la consommation d'alcool sur la voie publique sont interdites de 18h à 6h.

– Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public

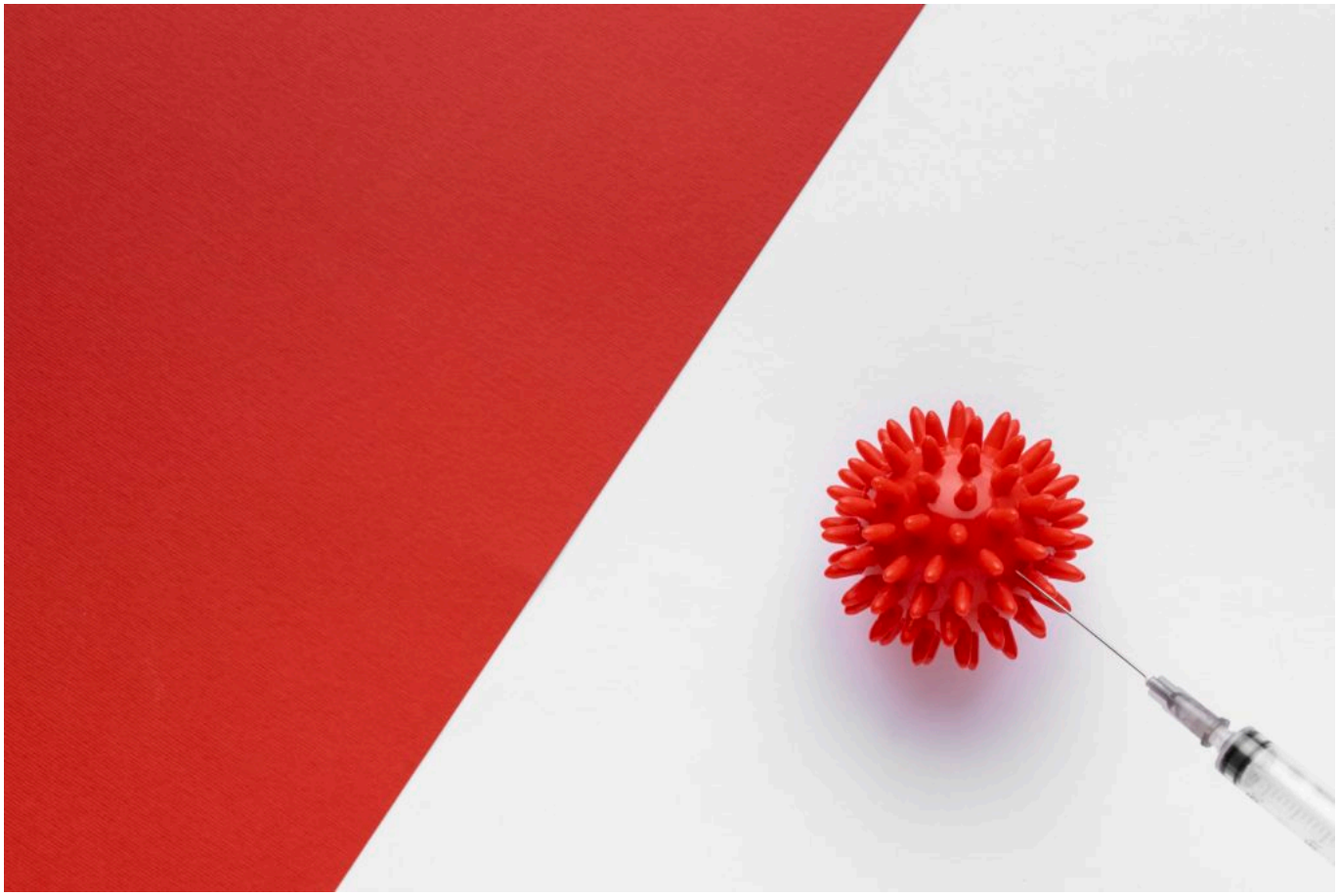
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

debout et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite par le décret du 29 octobre 2020 ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.

– Les activités dansantes sont interdites dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite ainsi que dans l'espace public couvert ou non.

Sorgues recense les plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner contre le Covid



La commune de Sorgues vient de relancer le recensement des personnes âgées de plus de 75 ans ne résidant pas en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) afin de savoir

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

si elles souhaitent ou non se faire vacciner. En effet, à partir du lundi 18 janvier, les seniors de plus de 75 ans pourront se faire vacciner. Ce recensement par la ville de Sorgues vise donc à évaluer les besoins et prévoir les stocks de vaccins nécessaires.

Pour cela, les personnes concernées peuvent contacter la mairie au 04 90 39 71 67, ou envoyer un courriel à mairie@sorgues.fr, à partir de lundi 11 janvier jusqu'au mercredi 14 janvier.

© freepik – fr.freepik.com

Vaucluse : confirmation du couvre-feu à 18h à partir de dimanche



C'était un secret de polichinelle depuis la conférence de presse d'hier soir où le Premier ministre Jean Castex a annoncé que le *couvre-feu* actuel était prolongé jusqu'au 20 janvier 2021 partout en France et que, dans certains départements, l'horaire de celui-ci risquait d'être avancé à 18h.

Avec un taux d'incidence se stabilisant à un niveau élevé (ndlr : notamment 291 pour 100 000 habitants

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

sur le territoire de Vaison-Ventoux, 251 pour le Pays réuni d'Orange ou bien encore 239 à Luberon Monts de Vaucluse du 28 décembre 2020 au 3 janvier 2021) le Vaucluse va donc faire partie des 10 départements (dont certainement les Bouches-du-Rhône) à appliquer ces restrictions dès dimanche prochain.

Bien que Bertrand Gaume, le préfet de Vaucluse, n'est pas encore signé les arrêtés d'application de cette mesure, cette dernière vient notamment d'être confirmée par Anthony Zilio, le nouveau maire de Bollène.

« J'étais hier soir tard en réunion avec le préfet de Vaucluse qui avait convoqué les élus en urgence pour nous informer des nouvelles dispositions du Gouvernement qui vont s'appliquer dès dimanche 10 janvier à partir de 18h à notre département de Vaucluse », explique l'élu du Haut-Vaucluse sur son compte Linkedin.

Ce que cela change

A l'image, des 15 autres départements (essentiellement dans l'Est de la France) où ce couvre-feu a déjà été mis en place il sera nécessaire d'utiliser une attestation de déplacement dérogatoire durant les horaires de couvre-feu.

Concrètement, cet avancement de l'horaire du couvre-feu concerne principalement les ventes à emporter qui ne pourront plus être retirées à compter de 18h. Par ailleurs, les activités extra scolaires (notamment les activités sportives) ne seront également plus possibles après 18h alors que les activités périscolaires devraient l'être.

Néanmoins, les déplacements des activités professionnelles ne sont pas impactés par le couvre-feu après 18h. Les garderies d'enfants devraient aussi être autorisées après 18h ainsi que les transports scolaires. Les livraisons par les commerces sont également possibles après 18h. Enfin, les collectivités locales ne devraient pas être contraintes de modifier leurs organisations.

Les déplacements autorisés pendant le couvre-feu

Pour rappel, les déplacements autorisés pendant le couvre-feu concernent :

- le travail : se rendre sur le lieu de travail, pour une formation ou la recherche d'emploi. Si vous êtes salarié, des attestations permanentes sont à remplir par l'employeur pour les déplacements domicile-travail. En revanche, dans le cadre d'un déplacement professionnel, l'attestation doit être remplie si vous n'êtes pas salarié et que vous n'avez pas de justificatif établi par votre employeur.
- la famille et les enfants : déplacement scolaire, garde d'enfant, accompagnement d'enfants à l'école, à la crèche, auprès de l'assistante maternelle ou à des activités.
- l'assistance aux personnes vulnérables.
- l'Enseignement et la formation des adultes : déplacements entre le lieu de résidence et le lieu d'enseignement ou de formation.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

- les examens ou concours.
- la santé : consultations et soins, achat de médicaments.
- le handicap : déplacement d'une personne en situation de handicap, si besoin avec un accompagnant.
- les animaux : déplacement bref, dans un rayon d'1 kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.
- les rendez-vous dans un service public ou convocation judiciaire ou administrative.
- la participation à une mission d'intérêt général sur demande de l'administration.
- les voyages : déplacements liés à des transferts ou transits vers ou depuis des gares ou aéroports dans le cadre de déplacements de longue distance.

Quelles conséquences en cas de non-respect du couvre-feu ?

Le montant de l'amende pour non-respect du couvre-feu s'élève à 135€ majorée à 375€, en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention.

En cas de récidive dans les 15 jours : l'amende s'élèvera à 200€, majorée à 450€. Après 3 infractions en 30 jours : une amende de 3750 euros, 6 mois d'emprisonnement.

Inquiétudes autour du Festival OFF 2021 pour la Fédération des Théâtres indépendants d'Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



En ce début d'année, alors que les lieux culturels doivent toujours garder leurs rideaux baissés, les acteurs du secteur sont toujours dans l'expectative des annonces du gouvernement. Une situation pour le moins difficile et des perspectives incertaines qui font craindre le pire pour la Fédération des Théâtres indépendants d'Avignon (FTIA) quant à la bonne tenue de la prochaine édition du Festival OFF.

Pas de réouverture des théâtres, cinémas et musées le 7 janvier. C'est ce qu'a annoncé le gouvernement suite au niveau encore élevé de contaminations dues au Covid-19 qui retarde davantage la réouverture des lieux culturels. Une nouvelle douche froide pour les acteurs culturels qui doivent tant bien que mal composer avec l'inconnu (aucune date précise de réouverture n'a été annoncée) alors que ces derniers réclament des échéances précises. Pour la FTIA, fédération née en mai 2020 qui regroupe 47 théâtres pour 77 salles, les inquiétudes sont légitimes à moins de six mois de l'édition 2021 du Festival OFF. « Nous sommes dans une situation qui évolue au gré de l'épidémie, constate Harold David, co-président de la FTIA. Or un festival de l'ampleur du OFF se prépare au moins un an à l'avance. La question du temps est essentielle. C'est pourquoi il devient urgent de connaître les conditions de réouverture des festivals prévus cet été et à quel prix. Pour les compagnies, le festival OFF représente une prise de risque et un réel enjeu financier et économique. »

Face à l'incertitude, la FTIA émet deux hypothèses, celle d'un OFF dégradé en raison des conditions sanitaires et de l'évolution de la pandémie ou celle d'un OFF qui serait impossible en raison d'un certain nombre de contraintes connues actuellement (fermeture administrative, interdiction de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

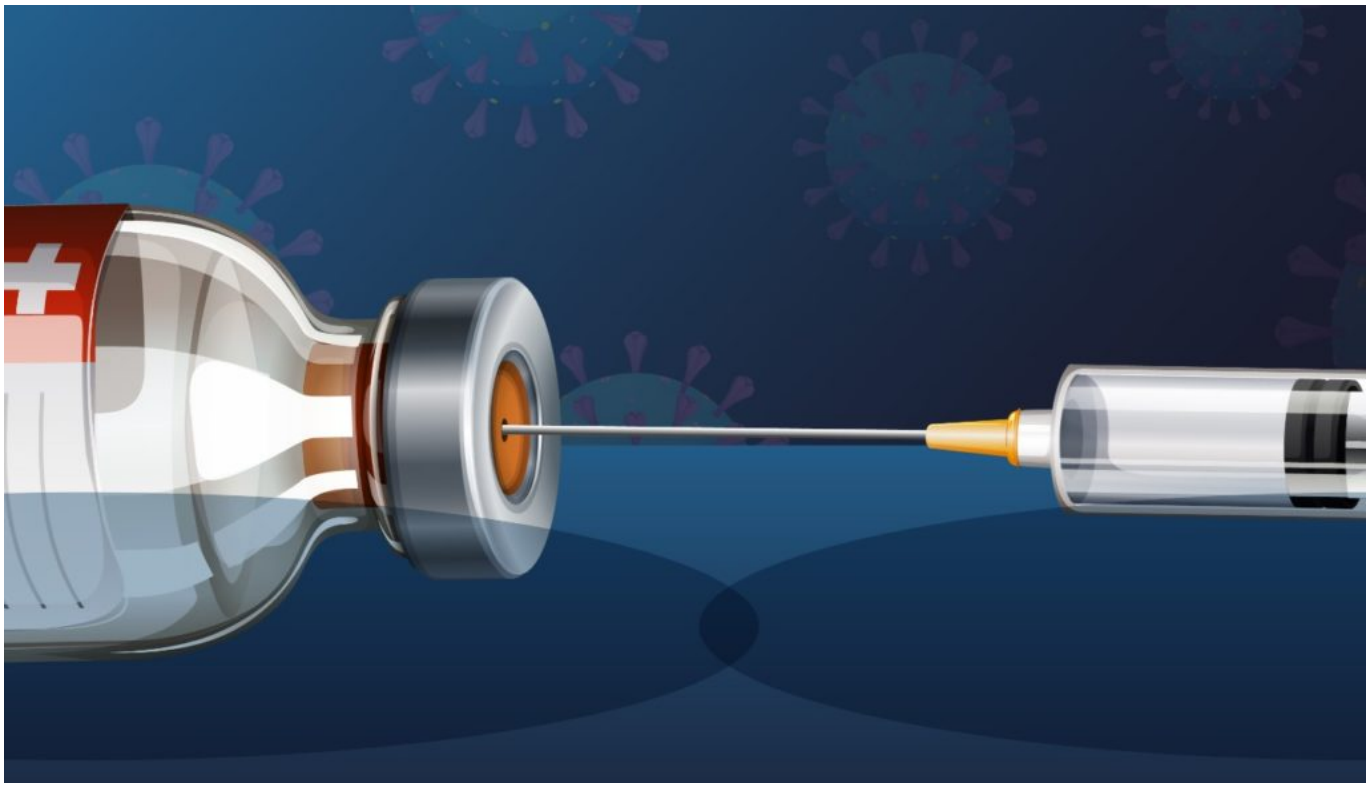
rassemblement…) mais aussi en raison de l'impact des conditions sanitaires sur la situation économique globale du OFF, des théâtres et des compagnies. « A partir du moment où un certain nombre de contraintes vont venir modifier un équilibre déjà extrêmement précaire en temps normal, l'impact économique provoqué peut décider de l'impossibilité du OFF à se tenir, explique Harold David. Pour éviter ce scénario, il faut que des mesures compensatoires soient mises face aux contraintes sanitaires imposées par la pandémie. Des mesures qui ne sont évoquées par personne aujourd'hui, ni de la part de l'Etat ni des collectivités… Si ces mesures ne sont pas à la hauteur de la prise de risque, par défaut il est fort probable que le OFF ne puisse pas avoir lieu. » Et d'ajouter : « Il me semble qu'au-delà du 1er mars, si aucun scénario n'est mis sur la table, s'il est toujours impossible pour les théâtres et les compagnies de se projeter, il me semble difficile pour le OFF de se mettre en œuvre… »

Malgré les inquiétudes, la FTIA a lancé en début d'année différentes commissions de travail, parmi lesquelles la mise en place d'un système de mutualisation des ressources entre les différents théâtres partenaires, l'animation du territoire (via la digitalisation d'évènements pour faire face à la crise sanitaire), le lancement de la 2e édition du festival Indépendance(s) – qui réunit spectacles, ateliers, lectures et rencontres – prévu pour les vacances de printemps, ou encore la réalisation d'une charte des lieux pour améliorer et faciliter l'accueil des compagnies et du public.

Covid : 4 800 doses de vaccin pour le Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Même si les indicateurs sanitaires tendent à se stabiliser sur un plateau relativement haut, le nombre de décès reste toujours élevé dans le département de Vaucluse cette semaine.

Actuellement, le nombre de personnes hospitalisées ne parvient pas à diminuer sensiblement : 327 personnes sont hospitalisées dont 12 en réanimation et soins intensifs, 187 en hospitalisation conventionnelle et 128 en soins de suite et réadaptation. Le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre, avec 526 personnes hospitalisées. En tout, 575 décès sont à déplorer depuis le tout début de l'épidémie, dont 449 (+14) en hôpital et 126 (+21) en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Cela représente 35 décès de plus en une seule semaine.

Dans le département, 60 'clusters' sont toujours actuellement en cours d'investigation par l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il apparaît que le taux d'incidence non consolidé, connaît un léger rebond et s'affiche pour la dernière semaine de l'année à 173 pour 100 000 habitants (ce chiffre n'intègre pas les résultats des tests antigéniques réalisés par les pharmacies et professionnels de santé). Dans le même temps, le taux de positivité augmente de 0,4 points, passant de 6,6% à 6,2% en semaine 52. Les cas positifs se répartissent toujours sur tout le département et leur nombre reste relativement stable après 4 semaines consécutives de forte hausse. « La vigilance doit rester de mise et les efforts ne doivent pas être relâchés pour consolider la situation, le couvre-feu est toujours en vigueur entre 20h et 6h00 », expliquent les services de la préfecture de Vaucluse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

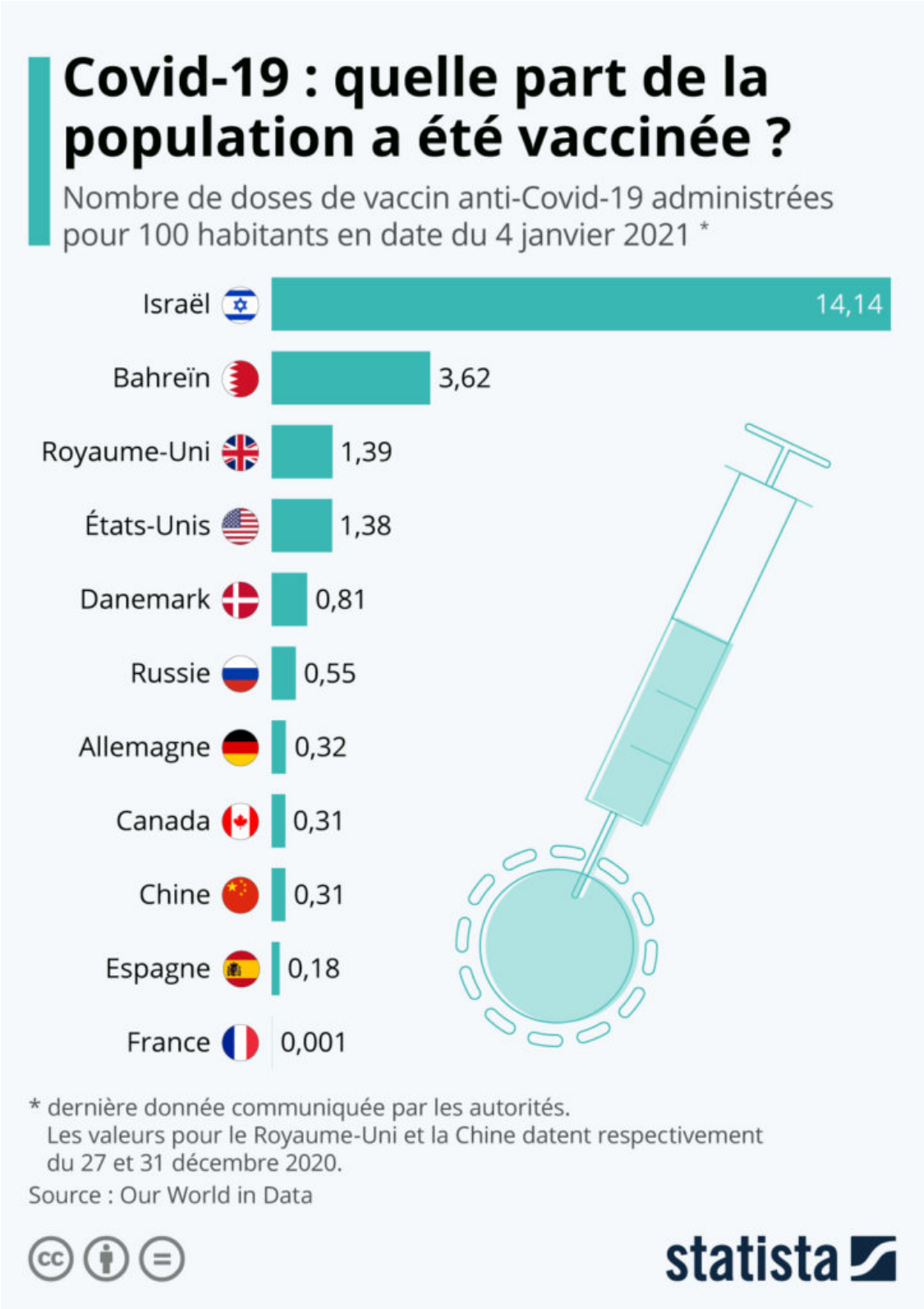
Ecrit par le 4 novembre 2026

Où en sommes-nous concernant les vaccins ?
La phase 1 de la stratégie vaccinale a démarré à la fin du mois de décembre et son déploiement s'accélère dans le département depuis quelques jours. Depuis hier, plus de 4 800 doses de vaccin qui été mises à disposition du Centre hospitalier d'Avignon. Ces doses sont destinées à vacciner prioritairement les résidents des EHPAD et les personnels de santé de plus de 50 ans ou considérés à risque. La vaccination est également élargie aux sapeurs-pompiers et aides à domicile de 50 ans et plus et/ou présentant des facteurs de risque. Dès cette semaine, un premier centre de vaccination sera mis en place au centre hospitalier d'Avignon, tandis que d'autres centres de vaccination devront être mis en place très prochainement. « L'objectif est de permettre l'ouverture de nouveaux centres de vaccination en coordination avec les collectivités et les professionnels de santé et de la médecine de ville du département, afin d'aboutir à un maillage équilibré du territoire », annonce la préfecture.

Covid-19 : quelle part de la population a été vaccinée ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Sous le feu des critiques, la campagne française de vaccination anti-Covid-19 pourrait bien accélérer dans les prochaines semaines. Alors qu'elle reste pour le moment réservée aux résidents des Ehpad et aux soignants d'au moins 50 ans, la possibilité de se faire vacciner sera étendue à un public plus large au cours du mois. Au 4 janvier 2021, seulement 516 doses de vaccins avaient officiellement été administrées en France. Le ministre de la Santé a cependant affirmé hier que « plusieurs milliers de personnes » ont été vaccinées dans la journée, mais sans pour autant communiquer de chiffres précis. Même en tenant compte de cette annonce, le total reste pour le moment dérisoire comparé aux centaines de milliers de doses administrées chez nos voisins (266 000 en Allemagne et 945 000 au Royaume-Uni).

Les données compilées par Our World in Data permettent de comparer les efforts déployés par les pays en se basant sur le nombre de vaccins administrés rapporté à la taille de leur population. Ces dernières révèlent que c'est Israël qui mène actuellement la course à la vaccination, avec un peu plus de 14 doses administrées pour 100 de ses citoyens. Pour rappel, les experts estiment qu'au moins environ 60 % de la population doit être vaccinée pour stopper la transmission de la maladie. En deuxième position, on retrouve un petit État du Golfe persique, le Bahreïn, avec un total de 3,6 doses pour 100 habitants. Parmi les pays les plus peuplés de la planète, ce sont pour le moment les États-Unis qui s'en sortent le mieux, avec environ 1,4 doses administrées pour 100 habitants, soit le même ratio qu'au Royaume-Uni.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Covid : un décret pour faciliter les déplacements

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Le Gouvernement vient de mettre en place un nouveau dispositif réglementaire d'ouverture des données numériques sur les offres de mobilité. Cette mesure vise à « permettre à tous les citoyens de pouvoir organiser leurs déplacements à l'avance ou en temps réel, via des applications numériques comme des calculateurs d'itinéraires multimodaux ou de l'information voyageurs en temps réel, en utilisant principalement des modes de transport durables : transports publics, vélo, véhicules et engins en libre-service ou encore des parkings relais », explique le ministère chargé des transports. Le nouveau décret vient finaliser le dispositif d'ouverture des données prévu par l'article 25 de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. Concrètement, toutes les données concernant les offres de mobilité doivent ainsi être publiées sur le point d'accès national, transport.data.gouv.fr, selon un calendrier progressif qui s'étalera jusqu'en décembre 2021. Cela concerne à la fois les données statiques (horaires théoriques des transports publics, tarifs, emplacement des stations et des bornes, etc.) et les données dynamiques (horaires en temps réel, disponibilité et emplacement en temps réel des véhicules et engins en libre-service, etc.).

Mise à disposition des données gratuites pour les utilisateurs

Les plateformes de covoiturage dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000€ doivent également ouvrir aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) leurs données en temps réel concernant les offres de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

covoiturage disponibles. Cette mise à disposition des données est gratuite pour tous les utilisateurs (particuliers, acteurs publics, entreprises privées, etc.), sauf en cas de sollicitation très intensive des données dynamiques au-delà de seuils définis dans le décret. Dans ce cas uniquement, l'opérateur du service de mobilité chargé de répondre à cette sollicitation intensive pourra demander une compensation financière limitée aux coûts informatiques générés par ce niveau élevé de sollicitation. L'Autorité de régulation des transports (ART) est chargée d'effectuer des contrôles pour vérifier la bonne mise à disposition de ces données par les opérateurs de mobilité selon les conditions prévues par la loi et le décret. La plateforme transport.data.gouv.fr comptabilise à ce jour plus de 230 jeux de données horaires de transport en commun (bus, métro, train), ce qui couvre près de 90% de la population française. Pour ce qui est des modes personnels, 17 réseaux de vélo en libre-service sont dorénavant disponibles en temps réel et 3 nouvelles bases nationales de données sont en cours d'élaboration : les aménagements cyclables, le stationnement cyclable et les parkings.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !